Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20260202-041_003_2026D-DE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Grand Chambord (41)

Mont-près-Chambord

Bourg - Partie Nord

Règlement graphique

4.4
MPC2

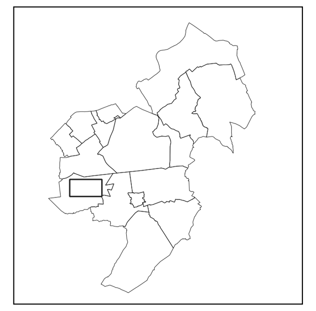

Historique des procédures impactant le règlement graphique :
- Elaboration approuvée le 2 mars 2020
- Mise en compatibilité n°1 approuvée le 19 décembre 2022
- Révision allégée n°1 approuvée le 1 juillet 2024

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Grand Chambord en date du 2 février 2026 approuvant la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le Président,
Gilles CLÉMENT

Terr&Am
1bis, rue Nicéphore Niepce
45700 VILLEMANDEUR
Tel : 02.38.89.87.79
Mail : urbanisme@terr-am.fr

GRAND CHAMBORD Communauté de communes
22, Avenue de la Sablière
41250 BRACIEUX
Tel : 02.54.46.53.80
Mail : contact@grandchambord.fr

Echelle : 1/2500
0 50 100 m

Source :
DGI - Cadastre
Droits réservés - 2025

Délimitation de zone
Uap - Zone urbaine patrimoniale
Ub - Zone urbaine périphérique des cœurs de ville des pôles relais
Uc - Zones périphériques des bourgs et des villages, et hameaux
Uet - Secteur touristique à Bracieux
Ue - Zone urbaine recevant principalement des constructions à vocation économique
Uea - Secteur d'activités artisanales et agricoles
Uec - Secteur d'activités mixtes avec commerces
Up - Zone urbaine paysagère
AU - Zone de développement urbain
AUe - Zone de développement urbain destinée principalement aux constructions à vocation économique
AUea - Secteur d'urbanisation future artisanale et agricole
AUec - Secteur d'urbanisation future artisanale et commerciale
AUms - Zone d'urbanisation future d'équipement médico-social
AUt - Zone d'aménagement à vocation touristique
AUtgh - Secteur d'urbanisation future à vocation résidentielle en lien avec les complexes touristiques et golfiques
AUtgt - Secteur d'urbanisation future à vocation touristique en lien avec les golfs
A - Zone à vocation agricole
Ap - Secteur agricole paysager
N - Zone naturelle
Nc - Secteur de château
Nch - Secteur du domaine national de Chambord
Ndh1 - Sous-secteur du projet du Domaine des Hayes - Château et dépendance
Ndh2 - Sous-secteur du projet du Domaine des Hayes - Secteur dit "des Bordes"
Nj - Secteur de jardin
NL - Secteur naturel de loisirs

Qualite architecturale, urbaine et paysagère

Elément de patrimoine bâti à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
Espace boisé classé (L 113-2, L 421-4 du Code de l'Urbanisme)
Trame jardin (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
Zone agricole protégée (L 112-2 du Code Rural)
Secteur d'aléa inondation

Mixité fonctionnelle

Commerce à protéger (L 151-16 du Code de l'Urbanisme)
Bâtiment susceptible de changer de destination (L 151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
Emplacement réservé (L 151-41 du Code de l'Urbanisme)
Orientation d'Aménagement et de Programmation (L 151-6 / L 151-7 du Code de l'Urbanisme)
Rayon de 2 km de maîtrise de l'urbanisation autour du centre nucléaire de production d'électricité
Périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)
Secteur d'aléa inondation

Eléments cadastraux

Surface bâtie
Limite parcellaire
Emprise de cimetière
Surface en eau
Limite Communale